

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1689**

commune (s) :

objet : Infogérance du parc de postes de travail et périphériques - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1689**

objet : **Infogérance du parc de postes de travail et périphériques - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Ce marché a pour objet l'infogérance du parc de poste de travail et périphériques de la Communauté urbaine de Lyon. Les prestations consistent en :

- la gestion des évolutions de l'infrastructure (renouvellement, déploiement, études techniques, déménagement, télédistribution...),
- l'expertise en environnement poste de travail,
- le support technique avancé,
- l'exploitation des postes de travail.

Ces prestations font l'objet d'un marché qui arrive à échéance en avril 2011 et il convient donc de procéder à une nouvelle mise en concurrence.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces prestations ainsi que d'autoriser monsieur le Président à signer le marché.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 39, 40 et 60 à 64 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, de 18 mois reconductible expressément une fois 18 mois.

Il comporterait un engagement de commande minimum de 400 000 € HT et maximum de 1 200 000 € HT pour la durée ferme, et les montants seraient identiques pour la période reconduite.

Le marché sera attribué à une seule entreprise ou à un groupement dont la forme est laissée libre ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution d'un marché qui a pour objet l'infogérance du parc de postes de travail et périphériques de la Communauté urbaine de Lyon,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 39, 40 et 60 à 64 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet l'infogérance du parc de postes de travail et périphériques ainsi que tous les actes contractuels y afférents pour un montant minimum de 478 400 € TTC et maximum de 1 435 200 € TTC sur la durée ferme de 18 mois, soit 956 800 € TTC minimum et 2 870 400 € TTC maximum pour la durée totale de 3 ans.

5° - La dépense en résultant, soit 2 870 400 € TTC maximum sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 611 400 - fonction 20 en fonctionnement - compte 205 100 - fonction 20 en investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.